



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Collège de photographie Marsan

Juin 2021



Québec, le 26 août 2021,

Madame Sophie Gilbert
Directrice générale
Collège de photographie Marsan
2030, boulevard Pie-IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1V 2C8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)*

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 22 juin 2021, du suivi transmis par le Collège de photographie Marsan concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'application de sa PIEA. Dans son rapport de février 2011, la Commission avait recommandé au Collège, « lors d'une prochaine autoévaluation, de définir des enjeux guidant sa démarche, de collecter des données pertinentes et suffisantes, d'en faire une analyse rigoureuse, et ce, en vue de fonder ses conclusions et son plan d'action ».

Au cours de l'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège a déterminé des enjeux, puis a fait la démonstration que la collecte de données liée à l'application de sa PIEA est prise en charge par différents mécanismes. Des informations pertinentes et suffisantes quant à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages ont ainsi été recueillies. Leur analyse a permis de déterminer des points forts et des points à améliorer, puis d'élaborer un plan d'action fondé sur ses conclusions. La Commission considère que le suivi du Collège est satisfaisant et, en conséquence, la recommandation est levée.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Original signé

Denis Rousseau, président

c. c. M. Sylvain Lalande, directeur pédagogique